

La société [VEOLIA EAU CGE](#) / T : 01.49.24.49.24 a été condamnée à 50.000 € d'amende pour le décès d'un lycéen de 19 ans en 2011. En stage dans le cadre de son bac pro hygiène et environnement, il s'était noyé dans les boues d'une cuve alors qu'il était en train de la nettoyer au sein de la station d'épuration de Montceau-les-Mines. L'entreprise en tant que personne morale et deux de ses responsables de la région Centre-Est sont passés devant le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône pour homicide involontaire. Les parents du jeune homme estimaient que des manquements aux règles de sécurité et de protection étaient avérés. L'ancien directeur du site est condamné à 6 mois de prison avec sursis tandis que le responsable CHSCT est relaxé. www.veolia.fr